



Membre de l'Association des Ecrivains Indépendants

**Editions Droit de Penser**

Secrétaire Général du Conseil Central du **F.U.R.**

**6, rue des Boërs 06100 Nice**

[www.f.u.r.org](http://www.f.u.r.org)

[www.basanews.com](http://www.basanews.com)

**En l'An de Grâce 2005, le 3 janvier**

## **A valoir ce que de droit**

Je soussigné, **Christian BASANO**, né le 12 juillet 1957, à Nice, demeurant 6 rue des Boërs, 06100 Nice, France, déclare par cette lettre, que le scandale planétaire de l'extinction des puits de pétrole en feu au Koweït en 1991, doit enfin être dévoilé au monde entier pour contraindre, par la justice, les banques complices (qui détiennent depuis 1991 les fonds versés par le **KOWEÏT**), de régler les royalties (nos droits), à **Joseph FERRAYE et Christian BASANO** ; pour l'utilisation avec succès, des systèmes de **FERRAYE** pour éteindre, bloquer et réutiliser les mêmes puits de pétrole en feu, sans utilisation de la dynamite. **Ce qui a permis d'éviter une catastrophe écologique planétaire.**

- I. **Joseph FERRAYE et moi Christian BASANO, avons été trahis et escroqués (en 1991), par Etienne TILLIE et François COLONNA, nos associés, dans la COMPAGNIE NICOISE DE RECHERCHE AVANCEE (CONIRA) constituée (le 5 juillet 1991) pour l'application des inventions de FERRAYE pour l'extinction des puits explosés à cette époque au KOWEÏT.**
- II. **Joseph FERRAYE et moi, avons aussi été les victimes d'un nouveau complot concerté par Maîtres : Pierre MOTTU, notaire à Genève, et Mark BRUPPACHER, avocat à Zurich, avec leurs complices français, Maîtres : Eric HAYE SAINT HILAIRE, notaire à Paris, Jean-Yves et Pierre-Yves LE MAZOU, avocats à Paris, et Georges GIRARD, à Cannes.**

## **Bref rappel historique des faits et abus de pouvoir**

J'ai rencontré pour la première fois en mai 1991, **TILLIE**, par l'intermédiaire du sous-directeur du **CREDIT SUISSE**, à Monaco. **TILLIE** se présentait comme **découvreur et trouveur**, mais avec mon expérience dans cette affaire (**ou ce complot**), j'ai compris qu'il n'est qu'un **pilleur, voleur et menteur**. J'ai d'ailleurs porté plainte en 1992, contre **TILLIE et Guy TURCO, doyen de la Faculté des Sciences de Nice**, dans une autre affaire. **TILLIE** a été mis en examen (le 28 juillet 1995), par le Juge d'instruction de Grasse.

**Joseph FERRAYE avait divulgué le 2 mai 1991 son système d'extinction à Ezzat JAAFAR (conseiller de AL AHMAD AL SABAH, qui a été envoyé par Mustapha AL ADASANI, ingénieur à LA KOWEÏT OIL COMPANY, dans le but d'escroquer les nouveaux procédés de FERRAYE), qui**

a été appliqué de suite, avec succès au KOWEÏT ; ce qui a crédibilisé aussi le systèmes de blocage de FERRAYE.

A la demande de TILLIE (bien avant de connaître ses mauvaises intentions), le 5 juin 1991, j'ai demandé à FERRAYE, de communiquer à TILLIE, tous ses plans concernant ses deux inventions et de lui expliquer leur fonctionnement.

Les gouvernements français et koweïtiens se sont ralliés dans ce complot, et le 13 mai 1991 Michel ROCARD, signe le décret 91432, qui décharge Dominique STRAUSS KAHN du contrôle de l'INPI, pensant ainsi masquer les implications politiques dans ce complot.

**STRAUSS KAHN a fait désigner par L'INSTITUT FRANÇAIS DU PETROLE (I. F. P.), ELF, FORASOL, GEOSERVICE, la société HORWELL (Présidée par Jean-Claude BOURDON qui était juste avant le Président L'I. F. P.) pour l'application des systèmes de FERRAYE.**

Le 22 mai 1991, Joseph FERRAYE a contacté Etienne TILLIE (qui lui a été conseillé par Guy TURCO) et l'informe de ses deux systèmes pour l'extinction et le blocage des puits soumis à de fortes pressions. TILLIE s'était mis à l'œuvre pour se greffer sur le complot de sa vie.

Le 5 juin 1991 exécutant le plan de TILLIE, CRESSON déclare dans une lettre paragraphe 2 : Je souhaite vivement que la qualité de cette technologie que la société du Ministère de l'intérieur français, SOFREMI, s'apprête à prendre sous sa responsabilité, vous permette de mener à bien vos négociations avec les autorités koweïtiennes.

Le 17 juin 1991, selon son accord préalable avec le 1<sup>er</sup> Ministre, TILLIE confirme l'attribution d'un million de francs à CRESSON, par l'intermédiaire de GARCIA sur chaque puits traité avec les systèmes de FERRAYE.

**C'est TILLIE aussi qui avait antidaté notre offre du 16 juin 1991 à Issam AL SAGER** (Le Président de AL BANK AL WATANI, et parent du général Mohamed AL BADER, qui étaient aussi notre intermédiaire avec le Ministre koweïtien du pétrole, Hmoud AL RAQABAH).

Le KOWEÏT nous a délégué le **général Mohamed AL BADER**, que TILLIE rencontrait tous les jours avant notre départ pour le KOWEÏT (le 28 juillet 1991), dans sa villa à la COLLE/LOUP, qui n'est qu'à quelques minutes de la villa d'AL BADER à Villeneuve-Loubet. C'est à ces occasions que TILLIE rencontrait **Mustapha AL ADASANI** (ingénieur à La KOWEÏT OIL COMPANY et parent de AL BADER) qui possède aussi une villa à proximité de AL BADER. Ce qui nous permet de savoir comment les **amis libanais de Mustapha AL ADASANI, Victor GEBRANE, Fouad HOBEICH, et Serge REBOURS** (qui avaient également rencontré Joseph FERRAYE avant le 22 mai 1991), avec lesquels TILLIE et le général AL BADER, concertaient toutes les éventualités et tous les plans de ce complot, afin de maîtriser **l'escroquerie des deux inventions, extinction et blocage de FERRAYE** ; avaient aussi été désignés des ayants droit économique réel, de comptes bancaires concernant plusieurs milliards de dollars. Quant à moi, je n'ai eu connaissance de ces trois personnes, que le 16 novembre 1995, chez MOTTU.

Le 8 juillet 1991 j'ai demandé à **François COLONNA** (le futur gendre de ma collaboratrice), de s'occuper de la réception au Négresco à Nice, car j'étais absent ce jour là. A la réunion ont participé **Aurélien GARCIA** (représentant le 1<sup>er</sup> Ministre **Edith CRESSON**, ainsi que les ministres suivants : **Pierre JOXE**, à la Défense, ... à la Protection Civile, et **Martine AUBRY** au Commerce Extérieur), le **général Mohamed AL BADER, FERRAYE, TILLIE et COLONNA**. Avec du recul, j'ai appris, que COLONNA avait aussi donné la photocopie de son passeport pour obtenir un visa pour le KOWEÏT ; et qu'il était mandaté par la **DGSE** pour nous accompagner et signer les accords avec le KOWEÏT.

C'est aussi TILLIE qui a entraîné le KOWEÏT, à exécuter son plan diabolique (concerté dans ses réunions avec AL ADASANI et ses amis lors des réunions préliminaires) d'**augmenter les royalties**

concernant les extinctions avec les systèmes de FERRAYE, puisque toutes les pertes du KOWEÏT, à cause de la guerre devaient être payés par l'IRAK.

Le 26 juillet 1991 nous sommes avisés du KOWEÏT que nous allons recevoir les visas par fax. Le même jour, Dominique STRAUSS KAHN, Ministre de l'industrie, écrit au Ministre du pétrole du KOWEÏT, Hmoud Abdallah AL RAQBAH :

*Monsieur le Ministre,*

*J'ai été informé de l'intention de La Kuweït Petroleum Company, de conclure un contrat avec le consortium français conduit par HORWELL, pour éteindre des puits en feu sur certains champs pétroliers de votre pays.*

*Le gouvernement français est très sensible à cette intention et souhaite vous confirmer toute la confiance qu'il a dans les capacités de ce consortium à mener à bien une telle mission.*

Cette coïncidence de date n'est pas un hasard, d'autant plus que nous étions seuls à recevoir nos visas, FERRAYE ne l'a pas reçu ; il a été exclu (des négociations et des transactions) pour les raisons suivantes :

- I. Il est l'inventeur des deux systèmes, donc le principal concerné.
- II. Le système d'extinction de FERRAYE, qui avait été escroqué en mai 1991 par AL ADASANI et ses amis était (à cette date) en application avec succès au KOWEÏT ; ce que FERRAYE ne devait pas savoir.
- III. STRAUSS KAHN, avec AL ADASANI et ses amis, avaient déjà organisé le complot, pour maîtriser l'escroquerie des deux systèmes, extinction et blocage, de FERRAYE.
- IV. TILLIE et COLONNA se sont greffés en juin sur ce complot qui a été géré (par la suite), par Alfred SIRVEN à GENEVE.
- V. STRAUSS KAHN avait compris l'importance des inventions de FERRAYE puisqu'il les avait déclarées **stratégiques** et les koweïtiens les avaient aussi déclarées de **miraculeux**.

Le 28 juillet 1991, TILLIE et moi décollons de NICE pour FRANCFORT ; COLONNA, qui était à PARIS, nous rejoint le lendemain matin directement à l'aéroport de FRANCFORT :

- I. Que faisait-il à PARIS à 24 heures du départ pour le KOWEÏT ?
- II. Qui a-t-il rencontré à PARIS juste avant notre départ pour le KOWEÏT ?

Dès notre arrivée au KOWEÏT, COLONNA est allé seul à l'ambassade de France pour prendre le rendez-vous du 2 août avec le ministre du pétrole Hmoud AL RAQBAH. COLONNA était aussi le seul habilité à représenter la société : COMPAGNIE NICOISE DE RECHERCHE AVANCEE (CONIRA), en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Je n'étais pas 24 h / 24 h avec TILLIE et COLONNA durant tout notre séjour (du 30 juillet au 13 août 1991) au KOWEÏT.

TILLIE avec le général AL BADER, et son parent AL ADASANI, avaient tout organisé et ils n'avaient rien laissé au hasard ; pour maîtriser leur complot nous avons été reçu au KOWEÏT par Youssef et Hamad AL BADER (les frères du général) et nous avons été aux rendez-vous chez Hmoud AL RAQBAH (le ministre), et Mahmoud AL RAHMANI (Président de la commission des extinctions des puits, et de LA KOWEÏT OIL COMPANY), avec Youssef ou Hamad AL BADER ; nous avons été aussi royalement reçus chez Issam AL SAGER ; la même famille ; et tous nos contacts se passaient à travers AL BADER TRADING CO.W.L.L. ; tout était diaboliquement programmé.

TILLIE était en contact avec le cabinet du 1<sup>er</sup> Ministre Edith CRESSON, et COLONNA était une courroie de transmission de la DGSE ; c'est la raison pour laquelle il est allé avec nous au Koweït. C'est aussi la raison pour laquelle, Claude MARTI-VASKOU, l'Attaché Commercial à l'ambassade avait refusé d'exécuter l'ordre donné de nous éliminer... (cf. rapports des services secrets italiens) :

*On ne peut pas tuer des gens dont on va utiliser les noms dans un contrat ; et, de toute façon, ils ne le sauront jamais.*

Au KOWEÏT c'est aussi TILLIE, agissant seul au KUWEÏT SHERATON HOTEL, et dans mon dos qui tapait et antidatait de deux ans, l'accord concernant la vente du système de blocage de FERRAYE: *BLOCKING ROBOT FOR HIGH PRESSURE OIL WELL*, dans le cadre des accords conclus par ARAMCO avec les autres pays pétroliers, dans le but de constituer une fausse antériorité sur la date de dépôt de ce système par FERRAYE.

Et ce n'est pas non plus par hasard que sur cette convention soient portés les noms de TILLIE, COLONNA, BASANO, avec AL ADASANI, représentant ses trois amis (REBOURS, HOBEÏCH et GEBRANE).

Le 10 août 1991, TILLIE se lave les mains comme Ponce PILATE après qu'il a condamné JESUS, et il envoie du KOWEÏT une lettre à CRESSON, dans le but de masquer son implication, et de renvoyer FERRAYE vers les sociétés que STRAUSS KAHN avait impliquées afin de régler toutes éventuelles plaintes ou complications générées par le complot avec des déclarations de secret défense ou encore avec des compensations qui n'ont rien à voir avec les vrais montants des transactions pour l'application effective avec beaucoup de succès, des systèmes FERRAYE au KOWEÏT.

J'ai appris le 6 août 1995, vers 15 heures, à Saint-Martin-du-Var, par Daniel LEVAVASSEUR (un ancien des services secrets français, devenu détective privé et retrouvé pendu à 15 mètres du sol le 2 février 2003 en faisant de la varappe au Dramon dans le Var !?) qu'il avait un mandat de mon associé Joseph FERRAYE, du 8 avril 1995, qu'il avait passé tout l'après midi du samedi avec TILLIE. Il me tend une feuille de papier, où je découvre une liste comportant des lignes de nombres et de chiffres. Je lui dis : Si vous avez des choses intéressantes à communiquer, dites-les au Juge Joël ESPEL, qui est en charge de ce dossier ; et comme justement je le rencontre dans trois jours, ça tombe bien, il m'en parlera.

Le 15 novembre 1995, MOTTU, me dit que FERRAYE voulait déclarer aux impôts une partie de ses royalties et la deuxième partie il la voulait au noir et il me fait verser un milliard de dollars de mes comptes sur le compte du notaire.

Le 16 novembre 1995, au 1<sup>er</sup> étage de l'étude de Maître MOTTU, après 2 heures de discussion, les notaires et les avocats me font signer une convention de cession de droits litigieux avec mon ancien associé FERRAYE. Ils voulaient aussi me faire signer cinq lettres d'instruction bancaires irrévocables; j'ai de suite compris le nouveau complot élaboré par cette association internationale de malfaiteurs, contre FERRAYE et contre moi. Malgré les menaces faites je refuse de signer ces lettres. J'ai appris que TILLIE, GEBRANE, REBOURS, HOBEÏCH ont signé les lettres d'instruction bancaires (COLONNA les signera le 23 novembre 1995), je ne change pas ma position. Et vu les menaces sous-entendues de plus en plus pressantes, je leur dis que je ne m'oppose pas au règlement de l'affaire, mais que je ne donnerais aucun pouvoir à quiconque pour transférer mes fonds d'une part, et d'autre part, je ne suis pas d'accord sur les montants des répartitions des fonds avec mon associé Joseph FERRAYE, qui ne reflètent pas nos accords initiaux, que j'avais avec lui de 1991 (d'ailleurs, le 18 janvier 1996, je signe une nouvelle convention de répartition, en lui cédant 50% des sommes qui m'ont été attribuées ; correspondant à près de 20% des montants, selon ma quote-part, définie dans les statuts de CONIRA) ; mon refus de signer mes lettres de transferts, a le 16 novembre 1995, bloqué ce nouveau complot.

J'ai donc imposé ma volonté pour respecter mes accords initiaux avec Joseph FERRAYE et le 16 novembre 1995, j'ai rédigé une lettre manuscrite en présence de Maître MOTTU, dans laquelle j'ai

précisé que je me tiendrais à la disposition de Maître **BRUPPACHER** (l'avocat désigné pour exécuter les ordres de virement), et que je l'accompagnerais dans les différentes banques pour signer mes ordres de transferts au profit de **Joseph FERRAYE et moi-même**.

**Pour terminer leur mission et maîtriser à nouveau ce complot ; après que ces escrocs aient été piégés par le séquestre en 1995 de tous leurs comptes**, ils ont procédé selon le plan suivant, qui a aussi été élaboré par **TILLIE** et **Ahmad AL SABAH** (qui a été mandaté par le **KOWEÏT**, pour signer tout accord avec les notaires et avocats de **FERRAYE**, avant l'éclatement, à la fois, des deux complot, contre **FERRAYE** et contre l'**IRAK**), avec la complicité des notaires et avocats de **FERRAYE** :

I. **MOTTU** et **BRUPPACHER**, ont dans un premier temps fait signer le 3 octobre à **FERRAYE** une procuration pour agir à son nom, et groupé tous ces comptes ; et pour les blanchir, ils ont (dans un deuxième temps) fait signer (les 16 et 23 novembre, et le 21 décembre), à **FERRAYE** des cessions de droits et des conventions de répartition de ses royalties avec les escrocs qui l'avaient trahi.

II. Le 16 novembre 1995, **TILLIE**, **REBOURS**, **HOBEICH**, **GEBRANE**, ont signé les lettres d'instruction bancaires, établies par Maîtres : **MOTTU**, **BRUPPACHER**, **SAINT HILAIRE**, **COMTE**, **LE MAZOU**, père et fils, **GIRARD**.

III. Le 23 novembre 1995, **COLONNA** a aussi signé ses lettres d'instruction bancaires, établies par tous ces **notaires et avocats corrompus**.

Les déclarations de **MOTTU**, concernant nos 34 milliards de dollars à la **Brigade financière et à la Justice suisses** sont claires ; ces montants sont bien nos royalties, à **FERRAYE** et à moi, pour les **extinctions et blocages** des puits en 1991 au **KOWEÏT** avec succès avec les systèmes de **FERRAYE**, selon notre offre du 16 juin 1991, au **Ministre Hmoud AL RAQABAH**.

**TILLIE** a rallié à son complot par la corruption tous les avocats et notaires que **FERRAYE** a mandatés avec les royalties provenant aussi des inventions de **FERRAYE** ; en 1995 suite au séquestre des comptes, **TILLIE** a cédé aux avocats et notaires mandatés par **FERRAYE** 50% de ses comptes du **KOWEÏT** et ses parts des autres pays pétroliers, qui étaient contrôlés à Genève par **Alfred SIRVEN** ; cette association internationale de malfaiteurs est établie avec la signature des ordres des transferts, par **TILLIE**, **COLONNA**, **REBOURS**, **HOBEICH** et **GEBRANE**, et l'escroquerie de tous nos comptes, par les **notaires et avocats précités** avec la complicité des banques concernées. J'ai été le seul à avoir refusé de signer ces lettres d'instruction bancaires établies par le notaire, malgré l'insistance maladroite de Maîtres : **MOTTU**, et **Robert CERESOLA**, mon propre avocat qui était également l'avocat de **COLONNA**.

En 1996, après que **FERRAYE** a déposé la plainte en Suisse, **MOTTU** et **BRUPPACHER** ont lancé les fausses rumeurs suivantes : qu'il n'y avait que dix puits explosés au **KOWEÏT**, ne nécessitant pas les nouveaux systèmes ; que tous ces comptes étaient le trésor de L'ETAT du **KOWEÏT**, et qu'il a été transféré à cause de la guerre sur nos noms ; ou encore, qu'il s'agissait d'un blanchiment d'argent ; et **TILLIE** avec ses complices faisaient circuler ces **fausses déclarations** pour maîtriser leur complot.

**L'ONU** a aussi constitué de faux documents (suite à la plainte que nous avons déposée en Suisse) et réclame 610 millions de US \$ à l'**IRAK** pour l'extinction des puits, et reporte les vrais montants sur des réclamations fictives ; d'où proviennent aussi les corruptions de plusieurs milliards de dollars à **Koffi ANNAN**, que les gouvernements impliqués attribuent au programme pétrole contre nourriture, pour minimiser les dégâts.

Et, le 29 septembre 2000, le Conseil d'Administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies décide d'accorder un montant de **15.944.472.380 \$** à la **KUWEÏT PETROLIUM COMPANY**, qui réclamait **22.925.562.319 US \$**. Le **KOWEÏT** réclame cette somme pour le soi-disant manque à

gagner sur plus de 4 années après avoir chiffré le montant de l'indemnité lié à l'extinction des puits. Il est surprenant de constater que la somme cumulée des lettres d'instruction bancaires irrévocables préparées par Maîtres **MOTTU et BRUPPACHER**, s'élève à **22.796.050.800 \$ (!?)**. (le 13 septembre 2000 Nice-Matin publie : Monsieur **Lionel JOSPIN** recevait à Matignon le **Ministre du Pétrole du Koweït**).

Avec son associé **BAUMELIN**, de la société suisse **INTELYNX**, **LEVAVASSEUR** enquêtait sur les comptes de **L'O.N.U. LEVAVASSEUR** avait déclaré dans **L'EST REPUBLICAIN** du 13 mai 2000 : *Il y avait effectivement un dossier et un système de manipulation financière dont ont profité des princes koweïtiens et d'autres... Par un savant mécanisme de comptes bancaires et de crédits imaginaires, des milliards de dollars ont circulé à la faveur de la juteuse après guerre.*

Le 23 août 2002, nous avons rencontré à l'aéroport, **FERRAYE et moi, LEVAVASSEUR** qui voulait donner des documents bancaires concernant 24 milliards de dollars à **FERRAYE** (suite à son entretien avec **Loïc LE FLOCH PRIGENT**), mais quand il a appris que **FERRAYE** devait le 26 août (trois jours plus tard) rencontrer **La Juge Christine JUNOD** ; **LEVAVASSEUR** dit qu'il avait donné ces mêmes documents dans son audience en 1999 à **JUNOD** et qu'il serait préférable dans un premier temps que **FERRAYE** le signale à la Juge pour voir quelle serait sa réaction.

**Maître LUDOT** (qui vient de publier son livre en consacrant l'entier chapitre 2 sur notre affaire) n'ayant pas pu descendre, **LEVAVASSEUR** a alors refusé de nous donner les documents complémentaires sur l'affaire notamment ceux concernant la complicité et corruption de **L'O.N.U.** On comprend mieux pourquoi **LEVAVASSEUR** s'est pris les pieds dans ses cordes d'escalade le 2 février 2003.

Il est utile de rappeler que Maître **Gilbert COLLARD**, le très médiatique avocat, sur le plateau de l'émission (pré-enregistrée) **SANS AUCUN DOUTE** du 12 mai 2000 (qui ne sera jamais diffusée, sur ordre de **STRAUSS KAHN**) par : *La plus grande escroquerie du siècle, escroquerie incroyable, enjeu colossal; on ne joue plus avec des rigolos, on joue avec de vrais tueurs, des hommes prêts à tout sous prétexte qu'un Etat a des intérêts qui sont reliés avec d'autres Etats.*

C'est notamment la raison pour laquelle, le 18 mars 2003, avec mon associé **FERRAYE**, nous avons signé une autorisation de représentation et d'engagement réciproques avec **J. B. TROPEE-DESGUE** dit **Arnhold WAKANA DE SAINT GEORGES** (Ex-Général honoraire de Forces Spéciales Non Conventionnelles dont certaines à une époque se trouvaient en relation avec des Anciens réseaux **Stay-Behind** – Président du **F.U.R**) afin de participer à ce que Justice soit rendue de la reconnaissance de l'invention de **FERRAYE**. (Mandat publié dans **Echo Magazine** n° 2 **Spécial Guerre du Golfe**, et reporté sur la première page du site Internet [www.basaneews.com](http://www.basaneews.com)).

Enfin, je précise que j'ai porté plainte le 30 novembre 1995 au **Parquet du Tribunal de Nice**, enregistrée sous le n° **95P17584** (à priori classée sans suite) et le 4 décembre 1996 au **Parquet de Genève**, enregistrée sous le n° **P/11821/1996**, contre **MOTTU, BRUPPACHER, SAINT HILAIRE, LE MAZOU** père et fils, d'une part, et d'autre part contre les **directeurs** des banques : **ABN AMRO, BMB, CREDIT SUISSE, ROYAL TRUST, FIRST INTERSTATE, FIRST HOME**.

Vu l'attitude de la Justice niçoise, j'ai fait ma propre enquête pour vérifier la teneur des documents préparés par les notaires et les avocats. Par l'intermédiaire de Maître **FRESCHER**, notaire à Nice (également ami de **LEVAVASSEUR**) et son correspondant canadien, Maître **Luc MENARD**, avocat à Montréal, nous obtenons un rendez-vous au **ROYAL TRUST BANK** à Toronto. Le vendredi 23 février 1996 à 19H 30 locales, **Jo-Anne RYAN**, Senior Advisor du **ROYAL TRUST** de Toronto, appelle **Luc MENARD** pour l'informer que la banque veut voir le client, **Christian BASANO**, en personne. Maître **MENARD** nous confirme immédiatement par télécopie la bonne nouvelle.

Un rendez-vous est fixé, avec le **ROYAL TRUST**, dans leurs bureaux de Toronto, pour le 26 février.

Pendant plus de quatre jours, je rencontre de nombreux responsables de la banque : **Richard F. LEE**, Assistant Manager, **W. L. WELLER**, Manager Trust & Swift Operations, **Bill PIERCE**, Investigator Domestic Services, **Roderick A. Mc BEY**, Senior Counsel, **Nada CICCIU**, Directrice Adjointe Services Bancaires, **Micheal CYRWUS**, Sales Manager, **Jo-Anne RYAN**, Senior Advisor Trust & Investment Services, **Jack V. HALPERN**, Barrister and Solicitor, et **Laurent M. JOLY**, Senior Vice-President. Après quatre jours de rendez-vous, j'ai exigé la rédaction d'une lettre. Et, le 29 février 1996, **W. L. WELLER** nous écrit : *This is to confirm that Royal Trust Corporation of Canada did not receive United States dollars, in the amount of 1.811.000.000 in the name of Christian Basano. We are attempting to investigate further with the additional information we have been given and will confirm further details as they arise.*

Sur ordre, **W. L. WELLER** refusera de mentionner sur sa lettre le n° **436543** (mentionné sur la lettre d'instruction bancaire du 23 novembre 1995 préparé par Maîtres **MOTTU** et **BRUPPACHER**). Le **ROYAL TRUST** reste sur sa position : *No document to support.*

Pour terminer cette déclaration, il est utile et indispensable de préciser que des investigations sont en cours actuellement auprès de certains services secrets aux **ETAT-SUNIS** et dans le monde sur demande de l'Ex-Général honoraire de Forces Spéciales Non Conventionnelles **TROPEE- DESGUE**, dit **WAKANA DE SAINT GEORGES**, pour retrouver les clés des codes secrets des comptes **ADER** (*Niveau II*) soient ultra secrets afin de pouvoir prouver définitivement le réel transfert des dollars sur différentes banques internationales entre les pays suivants : **KOWEÏT** et **USA**, **KOWEÏT** et **SUISSE**, **KOWEÏT** et **ASIE DU SUD EST ASIATIQUE**, **KOWEÏT** et **CANADA**.

**Christian BASANO**